



Archivistique et bibliothéconomie : le défi des identités

Le cas de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Guy Berthiaume, président-directeur général,
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

[> Retour au Sommaire](#)

Historien de formation, professeur et administrateur universitaire de vocation, je dois avouer que, jusqu'à mon entrée en fonction au poste de président-directeur général de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), l'archivistique était un domaine d'activité qui n'était pas l'objet de mes préoccupations quotidiennes.

Depuis mon arrivée à BANQ, j'ai mis les bouchées doubles pour apprendre à mieux connaître ce monde qui s'ouvre à moi. Les quelques réflexions que je veux vous livrer cet après-midi, je les puise dans les échanges que j'ai eus avec mon mentor en matière d'archivistique, Carol Couture, le conservateur et directeur général des archives de BANQ. Pour dire les choses simplement : si les idées que je vous livre vous paraissent sensées, ce sont celles de Carol. Si elles vous paraissent discutables, alors disons que ce sont les miennes !

Les échanges que j'ai eus, les dossiers que j'ai menés avec la direction générale des archives et les lectures que j'ai faites m'ont amené à constater que la profession d'archiviste a évolué dans un contexte de recherche d'identité, d'interdisciplinarité et d'adaptation constante par rapport aux changements qui sont survenus dans les technologies de l'information. Parmi les facteurs qui caractérisent l'évolution de la profession, la convergence a tout particulièrement retenu mon attention.

On pense ici à la convergence qui existe dans le domaine des sciences de l'information entre la bibliothéconomie et l'archivistique. Et cette convergence ne date pas d'hier. Au tournant des années 1980, l'UNESCO a publié quelques documents faisant la promotion des avantages qu'il y a à faire travailler ensemble les archivistes, les bibliothécaires et les documentalistes.

Par la suite, plusieurs institutions d'enseignement ont exploré cette voie et il est devenu courant, surtout en Amérique du Nord, de voir des établissements où se côtoient l'archivistique et la bibliothéconomie. La fusion de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) et des Archives nationales du Québec (ANQ) en 2006 s'inscrit dans cette logique.

Et pourtant, 34 ans plus tôt, au moment de l'«affaire des manuscrits» qui a fortement remué le milieu des archives et des bibliothèques du Québec, personne n'aurait imaginé le partenariat fécond qui existe maintenant entre les praticiens des deux disciplines.

En juin 1972, la ministre des Affaires culturelles, Claire Kirkland-Casgrain avait émis une directive enjoignant la Bibliothèque nationale de remettre aux Archives nationales les fonds d'archives littéraires acquis depuis quelques années. Se basant sur les mandats des deux organismes définis dans leur loi respective, la Ministre reconnaissait aux ANQ la responsabilité de conserver les fonds d'archives et à la BNQ celle de conserver la production littéraire québécoise imprimée. Comme on le voit, c'est plus en utilisant les mots « guerre de tranchées »

que le mot harmonisation que l'on peut décrire les relations entre archivistes et bibliothécaires à cette époque.

Heureusement, l'ouverture d'esprit dont ont fait preuve les bibliothécaires et les archivistes – en amont et en aval de la fusion – ont amené une compréhension mutuelle et le développement d'une vision commune de la gestion de l'objet sur lequel bibliothécaires et archivistes interviennent, soit l'information.

La convergence que j'ai évoquée plus tôt n'est donc pas le fruit du hasard. Elle s'est bel et bien construite sur une longue et profonde réflexion, sur une démarche d'appropriation des tenants et aboutissants d'une mise en commun qui s'est fortement appuyée sur le plus scrupuleux respect des spécificités propres à chaque discipline. Et ce respect mutuel est une caractéristique essentielle de la convergence qui a mené à la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales.

Dans un premier temps, j'aborderai le modèle qui a été choisi pour réaliser cette fusion. Par la suite, je présenterai la structure qui a été mise en place. Enfin, avant de conclure, je dresserai un bilan de cette fusion. Créées en 1920, les Archives nationales du Québec étaient, jusqu'au 31 janvier 2006, une direction générale du ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine. La Bibliothèque nationale, créée en 1967, était devenue en 2001 une Société d'État dotée de deux mandats : d'une part, l'acquisition, la conservation et la diffusion de la collection nationale et, d'autre part, la gestion d'une bibliothèque publique, la Grande Bibliothèque.

Dès 2004, le gouvernement québécois avait demandé aux directions respectives de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales d'étudier la possibilité d'une fusion. Après mûre réflexion et une large consultation des milieux concernés, il a été décidé de passer à l'action et de fusionner les deux entités.

La nouvelle institution, nommée Bibliothèque et Archives nationales du Québec, a fait le choix délibéré de fonder son processus de fusion sur le principe de l'harmonisation, garantissant le strict respect des spécificités propres aux disciplines que sont la bibliothéconomie et l'archivistique.

Choisir l'intégration plutôt que l'harmonisation aurait visé une incorporation, une inclusion, voire une fusion des disciplines, de façon à ce que les bibliothécaires soient aussi bien des archivistes et que les archivistes soient aussi des bibliothécaires. Ceci ne nous paraissait pas souhaitable dans un contexte où, au Québec, les institutions, les programmes de formation et les regroupements professionnels tiennent beaucoup au respect des spécificités disciplinaires.

L'expérience des quatre dernières années à BANQ démontre clairement qu'il y a avantage à faire travailler ensemble les archivistes et les bibliothécaires. Cette approche s'appuie d'ailleurs sur une prémisses on ne peut plus claire : les archivistes et les bibliothécaires travaillent sur un même objet. Qu'ils l'acquièrent ou l'évaluent, qu'ils la traitent ou la mettent en valeur, qu'ils la diffusent ou la conservent, ils interviennent sur l'information.

Et, au-delà des principes de base des disciplines qui doivent être respectés, il est opportun sur les plans scientifique et professionnel de mettre en commun les connaissances auxquelles on fait appel pour offrir à la société la richesse inestimable qu'est le savoir. Je ne veux toutefois pas

donner à penser que la fusion telle que nous l'avons réalisée au Québec est la panacée universelle qui correspond aux besoins dans toutes les circonstances.

Au contraire, si des expériences du même type devaient être entreprises ailleurs, il faudrait qu'il soit tenu compte du contexte culturel, des pratiques administratives et des particularités inhérentes à la formation des professionnels, autant de facteurs qui diffèrent d'un endroit à l'autre. L'harmonisation est assurément une approche exportable dans d'autres milieux à la condition d'en adapter sagement et prudemment les préceptes.

Enfin, il faut le mentionner, la loi constitutive de BAnQ laisse intacte la Loi sur les archives qui, au Québec, encadre la gestion des archives publiques et engage le secteur privé à veiller sur ses archives.

Tout au long de la réflexion sur la fusion, cela a été un facteur essentiel qu'il faut interpréter comme une preuve de la volonté de garantir le respect des spécificités disciplinaires. L'organigramme de BAnQ a été pensé de façon à garantir un sain équilibre entre les contenus. Il regroupe cinq directions générales, dont trois s'intéressent plus directement au contenu de l'information.

La Direction générale de la diffusion gère la Grande Bibliothèque. La Direction générale de la conservation exerce le mandat de bibliothèque nationale comprenant, entre autres, toutes les facettes du dépôt légal. La Direction générale des archives assume quant à elle la responsabilité des interventions dans le domaine des archives publiques et des archives privées. Les deux autres directions générales sont celle de l'administration et des services internes et celle des technologies de l'information et des télécommunications.

Vous aurez remarqué que la direction générale des archives est sur le même pied que les deux autres directions générales de contenu et qu'elle a un poids administratif et politique de même envergure. Là aussi, il faut voir une preuve de la volonté de l'institution de garantir un strict respect des spécificités des disciplines concernées. Dans les orientations majeures qu'elle se donne comme dans ses actions quotidiennes, BAnQ fait une place comparable à la gestion bibliothéconomique et archivistique.

Il suffit de lire le rapport annuel de l'institution ou de consulter le document qui présente ses orientations stratégiques pour bien comprendre que la philosophie d'harmonisation transcende toutes les actions de BAnQ. La structure seule ne saurait cependant assurer une pérennité aux équilibres en présence.

Il faut que les principes se transposent clairement dans les réalisations, les activités et le fonctionnement quotidien de l'institution. Signalons d'ailleurs quelques exemples qui parlent d'eux-mêmes. Notons d'abord que le nom de la nouvelle institution, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, donne toute leur place aux deux institutions d'origine tout en respectant leur héritage et leur histoire respective.

La composition du conseil d'administration de BAnQ mérite également d'être mentionnée, car elle fait une large place aux archivistes par la présence de deux membres nommés après consultation du milieu professionnel et d'un autre membre représentant les gestionnaires de documents des ministères et organismes gouvernementaux. Les archivistes sont aussi

représentés au comité exécutif et au sein des différents comités permanents relevant du conseil d'administration.

De plus, quand est venu le temps de préparer un document présentant la position de BAnQ dans le contexte de la révision de la Loi sur les biens culturels, c'est à la Direction générale des archives qu'a été confié le mandat de rédiger le projet de mémoire couvrant l'ensemble des activités de l'institution. Intitulé *Le patrimoine documentaire : une composante essentielle du patrimoine culturel québécois*, ce document souligne l'urgence de reconnaître au patrimoine documentaire québécois la place qui lui revient au sein du patrimoine culturel du Québec et d'en assurer de façon adéquate la conservation, la diffusion et la mise en valeur.

Autre exemple qui fait bien voir la place qu'occupe la Direction générale des archives : la responsabilité qui a été confiée au directeur général des archives de présider un comité interne sur les ressources humaines de BAnQ. Ce comité, qui a déposé son rapport en décembre 2009, a couvert l'ensemble de la problématique que posent le recrutement, la formation et la rétention des ressources humaines spécialisées en bibliothéconomie et en archivistique à BAnQ.

Et on pourrait ainsi citer plusieurs autres exemples montrant que l'harmonisation dont il est fait état dépasse la simple vue de l'esprit et plonge ses racines dans le fonctionnement de l'institution. Qu'on pense à la participation de la Direction générale des archives à un important comité sur les métadonnées, à la place qu'occupent les archives dans les vastes projets de numérisation du patrimoine québécois ou aux nombreuses activités de promotion et de mise en valeur consacrées aux archives. Voilà autant d'éléments qui illustrent bien le rôle majeur que joue la Direction générale des archives au sein de BAnQ.

De façon générale, le bilan que nous pouvons faire de la fusion après quatre ans de fonctionnement est plus que positif.

La loi constitutive de BAnQ confirme les acquis essentiels qui étaient inscrits dans la Loi sur les archives : c'est-à-dire, la régionalisation des archives et les programmes d'aide au soutien des archives privées. Elle ajoute même aux acquis en assurant une place pour les archivistes au conseil d'administration de BAnQ et en enrichissant le mandat de la Direction générale des archives en ce qui concerne la recherche et le développement, ainsi que le rayonnement international.

On constate aussi une augmentation sensible de la notoriété et de la visibilité des archives au Québec et à l'extérieur. J'appuie fermement la présence de la Direction générale des archives aux niveaux national et international et la fusion nous aura donc permis de renforcer, nos partenariats avec le milieu des archivistes et des chercheurs.

Par ailleurs, des améliorations substantielles se sont aussi fait sentir quant aux ressources dont dispose maintenant la Direction générale des archives.

Pensons d'abord aux ressources humaines avec la création de plusieurs nouveaux postes depuis la fusion et le remplacement des personnes qui quittent leur emploi alors que la politique gouvernementale en ce domaine est de pourvoir un poste sur deux.

Les ressources financières ont connu pour leur part une augmentation de 30 % depuis la fusion. Mentionnons aussi à ce chapitre que la fusion a donné accès à des ressources importantes en termes de communication, de diffusion et de mise en valeur.

En ce qui concerne les ressources matérielles, on note la mise à niveau des conditions de conservation dans plusieurs de nos centres d'archives, des relocalisations et des réaménagements qui étaient attendus depuis longtemps, ainsi que l'inauguration à Québec d'un tout nouveau centre de conservation à la fine pointe des derniers développements en matière de préservation d'archives. Ces nouveaux espaces permettent de doubler la capacité d'entreposage au Centre d'archives de Québec.

Enfin, les ressources technologiques ne sont pas en reste avec la refonte de notre interface web Pistard, le développement d'interfaces de repérage pour certaines séries d'archives comme les greffes de notaires, la création d'un extranet – bientôt interactif – destiné aux organismes publics et privés du milieu des archives. Mentionnons également la prise en charge et la poursuite du développement du Réseau de diffusion des archives du Québec, le renouvellement complet des équipements informatiques des centres d'archives et une accélération sensible de la numérisation des archives.

Voilà un bilan très positif. Mais il reste beaucoup à faire.

Qu'on pense, par exemple, à la consolidation du réseau des services d'archives privées agréés, à l'amélioration des programmes d'aide financière pour soutenir davantage le traitement et la mise en valeur des archives privées, ou à la poursuite du développement de la numérisation du patrimoine documentaire québécois. Comme on dit : celui qui est assis sur ses lauriers les porte au mauvais endroit !

En guise de conclusion, on peut donc affirmer que la mise en commun n'a en rien diminué les capacités et les moyens dont disposaient les Archives nationales du Québec avant la fusion. La philosophie d'harmonisation qui la caractérise, la structure dont elle s'est dotée qui place les archives sur le même pied que les autres directions générales de contenu et le bilan positif qui peut en être fait après quatre ans font de la fusion intervenue au Québec entre la Bibliothèque nationale et les Archives nationales une réussite de l'avis des principaux acteurs.

Cette réussite, nous la devons aux efforts considérables qu'a consacrés l'ensemble du personnel de BAnQ pour faire tomber la barrière des professions tout en maintenant les spécificités disciplinaires. L'expérience de BAnQ démontre que la cohabitation des fonctions de bibliothèque et d'archives – de même que des professionnels qui œuvrent dans chaque domaine – est non seulement possible mais peut être mutuellement profitable.

La compétence, le dynamisme et la motivation exceptionnelle dont fait preuve tout le personnel de notre institution sont garants de notre capacité de remplir notre mission essentielle : de constituer, de préserver, de mettre en valeur et de diffuser l'ensemble du patrimoine documentaire québécois.

Merci.